



Objectif : Ce document vous est fourni conformément à l'Accord de Place renforçant la transparence de frais du Plan d'épargne retraite et de l'assurance vie du 3 février 2022.

Produit : Ce produit est émis par AXA France ou AXA Assurance Vie Mutuelle, que vous pouvez contacter en vous connectant sur

■ axa.fr > rubrique **Service et assistance** ;

■ ou en appelant le **09 69 39 57 31**.



Les frais du contrat Clef

Montant minimal de versement initial :	300€
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat :	15 €

FRAIS ANNUELS	
Frais de gestion du contrat ⁽¹⁾	
Frais des supports	
Support fonds euro	0,75 %
Support en unités de compte	0,96 %
Si Organisme de placement collectif (OPC) retail	1,50 %
Support Euro Croissance	0,70 %
Gestion pilotée ou standardisée	0,50 % supplémentaires
Frais de gestion des unités de comptes	
1/ Gestion libre	
Fonds actions ⁽²⁾ (moyenne)	1,61 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,96 %
Fonds obligations (moyenne)	0,86 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,52 %
Fonds immobiliers ⁽⁴⁾ (moyenne)	Non Applicable
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	Non Applicable
Fonds mixtes (moyenne)	1,71 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	1,17 %
2/ Gestion pilotée	
Thématique ESG – Profils Prudent (moyenne)	1,17 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,62 %
Thématique ESG – Profils Equilibré et Dynamique (moyenne)	1,67 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,91 %
Thématique ESG – Profil Offensif (moyenne)	1,79 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	0,99 %
3/ Gestion par convention	
Convention Patrimoine (moyenne)	1,71 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	1,18 %
Convention Avenir (moyenne)	1,45 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	1,00 %
Convention Impulsion (moyenne)	1,87 %
Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	1,03 %

Le tableau indique les principaux frais du plan constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

(1) Il s'agit des frais maximums.

(2) La catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

(3) Part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

(4) La catégorie « fonds immobilier » inclut les Organismes de placement collectif immobilier (OPCI), les Sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) et les Sociétés civiles immobilières (SCI).

FRAIS ANNUELS (SUITE)	
Autres frais annuels ⁽¹⁾	
Frais forfaitaires	Non Applicable
Frais proportionnels	10,00 % ⁽⁵⁾
FRAIS PONCTUELS PAR OPÉRATION (TAUX OU MONTANT MAXIMAL)	
Frais sur versement	4,85 %
Frais de changement de mode de gestion	0,80 %
Frais d'arbitrage	
Proportionnels ou forfaitaires	0,80 %
Nombre d'arbitrages gratuits par an	1
Frais de transfert sortant vers un autre produit	Non Applicable
Frais sur le versement de rente	5 € par arrérage trimestriel, 2 € par arrérage mensuel
Frais de rachat	Non Applicable

Le tableau indique les principaux frais du plan constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

(1) Il s'agit des frais maximums.

(5) Il s'agit des frais de performance financière sur le fonds euro croissance. Ces frais sont fixés conformément au II de l'article A.132-11 du Code des assurances.